

CHAUFFEURS - SÉCURISATION DANS LE CHARGEMENT – ARRIMAGE (PERMIS C UNIQUEMENT)

Pôle d'activité

TRAVAUX, ENTRETIEN ET PROPRIÉTÉ PUBLIQUES

Formule

Présentiel

Prix/participant

152,00 €

Nombre max. de participants/session

12

Durée de la formation

1 jour (8h30-16h30)

Personne de contact

Wassim BOUAISSI Facility Manager

wbouaissi@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La réglementation prévoit que tout chauffeur de camion professionnel et chauffeur d'autocar/autobus doit pouvoir présenter, en plus de son permis de conduire ordinaire, une attestation de capacité professionnelle, matérialisée sur le permis de conduire par un Code 95. Cette attestation de capacité professionnelle doit être renouvelée tous les 5 ans. Ce renouvellement peut être obtenu en suivant 35 heures de cours de perfectionnement dans un centre de formation agréé par le SPF Mobilité & Transport.

Chaque module suivi permettra l'obtention d'un certificat de participation à une formation continue obligatoire CAP - Code 95, reconnue par le SPF Mobilité & Transport, telle que définie par l'arrêté royal du 4 mai 2007, octroyant 7 points.

Deux modules sont obligatoires et les autres modules sont optionnels :

- Modules obligatoires :
 - Module 1 : Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (cours distincts pour les permis C et D)
 - Module 2 : Législation et utilisation du tachygraphe
- Modules optionnels :
 - Module 3 : Sécurisation dans le chargement – Arrimage (permis C uniquement)

- Module 4 : Mesures préventives en matière d'accidents de la route – Accidentologie
- Module 5 : Législation routière (mise à niveau)
- Module 6 : Ergonomie (cours distincts pour les permis C et D)
- Module 7 : Gestion du stress
- Module 8 : Assertivité et gestion de l'agressivité
- Module 9 : Premiers secours
- Module 10 : Sécurité dans le transport scolaire (permis D uniquement)
- Module 11 : La conduite préventive sur simulateur 3D

La présente fiche concerne le **module 3 "Sécurisation dans le chargement - Arrimage"** (permis C uniquement).

Public cible

Cette formation s'adresse exclusivement aux chauffeurs professionnels titulaires d'un permis C(E) et travaillant au sein des administrations locales et régionales bruxelloises.

Méthodes pédagogiques

Le cours alterne la théorie et les exercices pratiques. Les 3 heures de cours pratique se déroulent en salle avec un simulateur. Différents types d'exercices sont proposés aux participants :

- Exercices pratiques sur les différentes façons d'arrimer le chargement en toute sécurité (utilisation de matériels divers)
- Choix de la bonne technique d'arrimage en fonction du type de marchandise
- Calcul de la force de pré-tension des sangles, choix et nombre de sangles à prévoir selon la masse du véhicule

Un syllabus est distribué aux participants.

Contenu

- Législation belge et européenne, y compris la révision de la norme CENEN12195-1
- Principes physiques et forces intervenant sur le véhicule et son chargement
- Choix de la bonne technique d'arrimage en fonction de la marchandise
- Sanglage
- Co-responsabilité : comment bien défendre son employeur ?

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 31 juillet 2024.